

**Propos introductifs du Vice- Premier
et Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement belge.
14^{ème} Conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa
sur l'interdiction des mines anti-personnel.
Genève, 30 novembre 2015.**

Madame,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur d'accompagner aujourd'hui SAR la Princesse Astrid dont l'engagement personnel en faveur de la Convention d'Ottawa est connu et apprécié de tous.

[Madame, je tenais à vous remercier pour votre soutien inlassable à la cause de l'universalisation de cette Convention, au sein de la *Task Force* de haut niveau.]

Comme il me revient d'assumer la présidence des travaux de cette session d'ouverture de la 14^{ème} Conférence des Etats parties de la Convention d'Ottawa, je me limiterai à quelques propos introductifs, avant de céder la parole à Son Altesse.

Cette Convention n'est pas un instrument juridique isolé. Bien au contraire, elle s'inscrit au cœur d'une stratégie globale qui a pour objectif de tendre le plus possible vers la **'sécurité humaine' au plan universel.**

Ce n'est pas un hasard si, de longue date, la diplomatie belge s'est fixée comme priorité, sur le devant de la scène internationale et en coulisses, d'œuvrer en matière de 'sécurité humaine'.

Qu'est-ce que cela veut dire, dans ce monde incertain et troublé qui est le nôtre ?

Et bien cela veut dire que nous jugeons essentiel d'agir, de concert avec tous nos partenaires internationaux, pour améliorer la sécurité individuelle des personnes, souvent les plus vulnérables, qui sont affectées par les violences et la guerre, à la fois pendant et après la survenance des conflits.

Ce devoir moral implique un investissement permanent dans la mise en œuvre et le respect du droit international et du droit humanitaire par les Etats et tous les acteurs.

Cela implique également un investissement et des efforts continus en matière de réhabilitation post-conflit, de stabilisation, de bonne gouvernance et de développement global.

Cela signifie, en pratique, qu'en concevant des politiques nationales dans le secteur des mines anti-personnel, **des synergies** devraient être recherchées, des passerelles établies, avec d'autres secteurs, afin d'aboutir à une certaine cohérence d'ensemble.

Le soutien international pour ces stratégies nationales devrait ainsi encourager l'adéquation entre les objectifs et les méthodes de travail des différents acteurs concernés.

Madame, Excellences, Mesdames et Messieurs,

De par le monde, les mines antipersonnel continuent de tuer ou de blesser, au moment même où je vous parle.

Dans les -trop- nombreux pays en conflit ou en situation post-conflit, des drames sont causés quotidiennement par cette « arme des lâches » qu'est la mine anti-personnel. Le travail est donc loin d'être achevé.

Aujourd'hui comme hier, la Belgique condamne avec force **tout usage de mines anti-personnel, par quiconque.**

Mais nous devons aussi tendre la main vers les pays qui ne nous ont pas encore rejoints et continuer de tenter de les convaincre.

Madame, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je saisis l'occasion pour saluer **le travail réalisé par l'Unité d'appui à la Convention d'Ottawa durant le mandat de son premier Directeur, M. Kerry Brinkert,** qui a servi, pendant de nombreuses années et avec grande énergie, la cause de la lutte contre les mines.

Je salue également l'action du Directeur intérimaire, Mr Juan Carlos Ruan qui a la tâche d'assurer la transition.

Le bon fonctionnement de la Convention sur les mines anti-personnel dépend de **l'implication des Etats Parties, non seulement au cours des grands rendez-vous**, à l'image de la réunion de cette semaine, **mais aussi dans les travaux quotidiens.**

Durant sa Présidence, la Belgique a démontré sa volonté constante d'assurer l'avenir et la pérennité de la Convention d'Ottawa. Je puis vous assurer qu'elle continuera à le faire après la fin de cette Conférence.

(En fonction des débats sur la mise en place du financial security buffer :)

En effet, mon pays a décidé de consacrer **une contribution extraordinaire de 330.000 €** avec pour objectif de **garantir le bon fonctionnement des mécanismes établis par la Convention d'Ottawa pour les prochaines années.**

La Convention sur les mines anti-personnel est - et doit rester- un bel exemple de diplomatie multilatérale efficace, fournissant des résultats concrets, et contribuant à la stabilité, la sécurité et la paix.

Je donne maintenant la parole à SAR la Princesse Astrid.